



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 30 MARS 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	19	24

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, à 17 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 22 mars 2021

**Le quorum étant atteint, M. Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Laetitia OLIVESI - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI.

**Absents excusés** : RAO Frédéric a donné pouvoir à Noël TOMASI – MACRI Thérèse a donné pouvoir à Muriel BELTRAN – SAROCCHI Marie-Noëlle a donné pouvoir à Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Rachid MUSTAPHA a donné pouvoir à Patrick GIGON – RISTICONI Jacqueline a donné pouvoir à Jean-Pierre VALDRIGHI.

**Absents** : Dominique BENIGNI - Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Claudia TORRE.

**Délibération** : N°32-30-03-21

**Objet : Recherche de financement : Acquisition d'un logiciel dit « Technocrate » pour le service scolaire**

La commune souhaite faire l'acquisition pour son service scolaire du logiciel « Technocrate ».

Ce logiciel permet de faire les inscriptions scolaires, les pointages garderie et cantine, les inscriptions, facturations et paiements cantine/garderie et permet de fluidifier la circulation des informations et des demandes entre administration et administrés.

A ce titre, le Maire expose que la commune peut solliciter une aide financière de la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale au titre de son dispositif d'aides « Dotation écoles » dans la catégorie des dépenses éligibles « acquisition de modules destinés à l'enseignement et à la cantine scolaire ».

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210412-32-30-03-21-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- Montant total de l'opération HT..... 19 469.00 €
- Participation CDC 50 %..... 9 734.50 €
- Participation de la commune 50 %..... 9 734,50 €


Le conseil municipal ouï l'exposé de son Président et après avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement suivant :
- Montant total de l'opération HT..... 19 469.00 €
- Participation de la CDC 50 %..... 9 734,50 €
- Participation de la commune 50 %..... 9 734,50 €
  
- De donner son accord pour demander les aides correspondantes
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents
- Dit que les crédits sont portés au Budget primitif 2021

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210412-32-30-03-21-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021